LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

2026 DJS 163 - Amendement 01 :

Signataires : Sonia Chaouche, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sophie de La Rochefoucauld, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Roland Timsit, Céline Verzeletti.

Dispositif:

Supprimer l'article 8.

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à supprimer la subvention accordée au Groupe SOS Séniors pour son projet de cohabitation intergénérationnelle.

Le Nouveau Paris Populaire s'inquiète de la concentration croissante des financements publics au bénéfice du Groupe SOS, devenu au fil des années un acteur hégémonique dans de nombreux champs de l'action publique : santé, médico-social, insertion, jeunesse, logement, solidarité ou encore dépendance.

Par sa taille, sa stratégie de croissance externe et sa capacité à répondre massivement aux appels à projets, le Groupe SOS tend progressivement à se substituer aux pouvoirs publics et aux associations de proximité, au point d'être régulièrement présenté comme un véritable « opérateur privé de l'État ».

Cette concentration fragilise le tissu associatif local, réduit la diversité des acteurs de l'économie sociale et solidaire et favorise une logique de quasi-monopole dans la mise en œuvre de politiques publiques pourtant fondées sur le pluralisme associatif.

La cohabitation intergénérationnelle constitue une politique publique qui peut être portée par de nombreuses associations locales ou structures de l'économie sociale et solidaire, sans qu'il soit nécessaire de renforcer encore la position dominante du Groupe SOS.